

# FRAUDER, UN RISQUE QUI PEUT COUTER CHER !

**Pour nous permettre d'assurer un Service Public de qualité et accessible à tous : respectez nos clients, le matériel et voyagez en règle.**

## **Le fraudeur, c'est ...**

Toute personne :

- démunie d'un titre de transport,
- munie d'un titre de transport non valable.

## **Frauder, c'est pénaliser les autres !**

La perte de recette engendrée par la fraude se répercute sur les tarifs des titres de transport, et donc sur les clients des Transports Publics.

## **Frauder, c'est risqué.**

En cas de fraude constatée par un agent TGL, les amendes s'élèvent à :

**- 34,50 €**

**pour un titre de transport non valable,**

**- 51,50 €**

**si vous êtes démunie de titre de transport.**

Ces amendes sont payables sur le champ ou dans les 10 jours qui suivent leur rédaction.

Passé ce délai et avant 15 jours, ajoutez 19€ de frais de dossier. Après 30 jours, les frais s'élèvent à 38€.

Passé 2 mois, le dossier est confié au Procureur de la République pour poursuites judiciaires et vous êtes passible, à ce moment-là, d'une amende de 180 € à 300 €, recouvert par le Trésor Public.

Quand vous coupez des sièges, cassez ou rayez des vitres, salissez des recouvrements ... vous contribuez à votre inconfort et provoquez celui des autres.

Empêcher la fermeture des portes, ouvrir les portes en roulant, sortir autrement que par les portes, monter ou descendre ailleurs qu'aux arrêts, sortir avant l'arrêt complet du véhicule, fumer ou cracher dans les véhicules, souiller ou détériorer les poteaux d'arrêts ou abribus, retirer les informations destinées à la clientèle, faire usage d'appareils sonores, circuler dans les véhicules en état d'ivresse, détenir des armes ou des matières inflammables sont des actes qui mettent gravement en danger la sécurité des passagers et qui sont passibles d'une amende de 178 €.

**Respecter son matériel,  
c'est préserver  
le Service Public !**

**Perturber le service,  
c'est mettre votre sécurité  
et celle des autres en danger !**

**Détériorer  
le matériel  
ou perturber  
le service,  
ça coûte 178 €**